Compte Administratif

ANNÉE 2022

ville de Maxéville

Les chiffres clefs

ANNÉE 2022

Les dépenses d'investissements afin de maintenir le service de qualité attendu par les Maxévillois.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2,1 M€. Comme le montre le graphique, les dépenses d'équipement et les chantiers de travaux pour 2022 sont légèrement à la baisse par rapport en 2021. Certains chantiers ont été différés (école st Exupéry) ou ont été réalisés plutôt sur la fin de l'année reportant leur paiement sur 2023 (toitures du hall grandes brasseries).

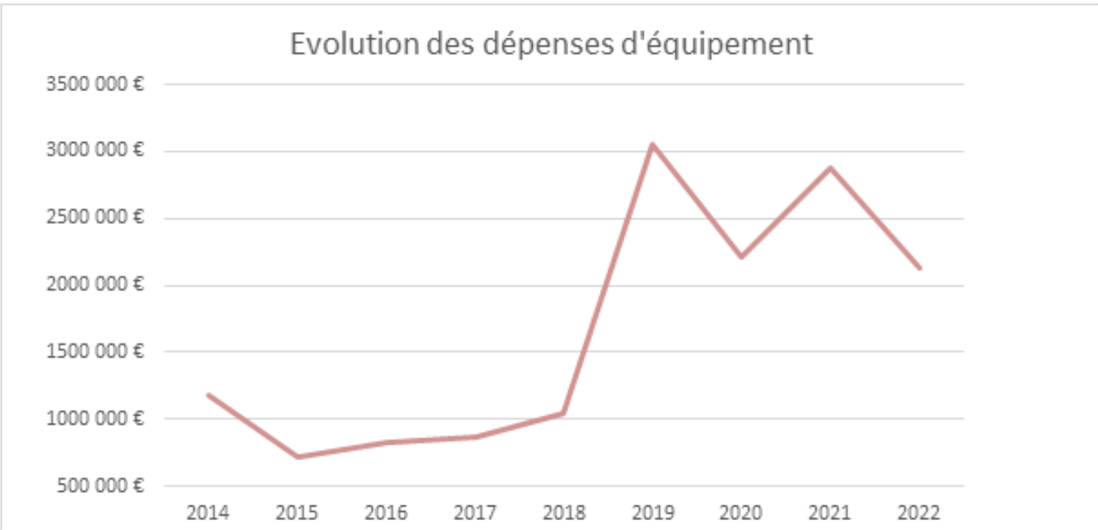

On citera les principaux chantiers en 2022 :

Le Parc Léo Lagrange et ses aménagements : 150 K€

Les équipements sportifs sur les terrains de jeux : 12 K€

Le Cœur du village : 347 K € **La salle multi activités : 0 4 K€**

La requalification des Brasseries : 449 K €

L'aire du jeux du parc de la Mairie : 21K € **L'Église : 13 K€**

La vidéo de protection du Cœur du village : 11 K €

La réfection de la clôture du square Eugène Vallin : 13 K €

La Maison du Lien et de la Solidarité : 366 K€

Le groupe scolaire Saint Exupéry : 70 K€

Le groupe scolaire Jules Romains : 60 K €

La décroissance de la dette communale...

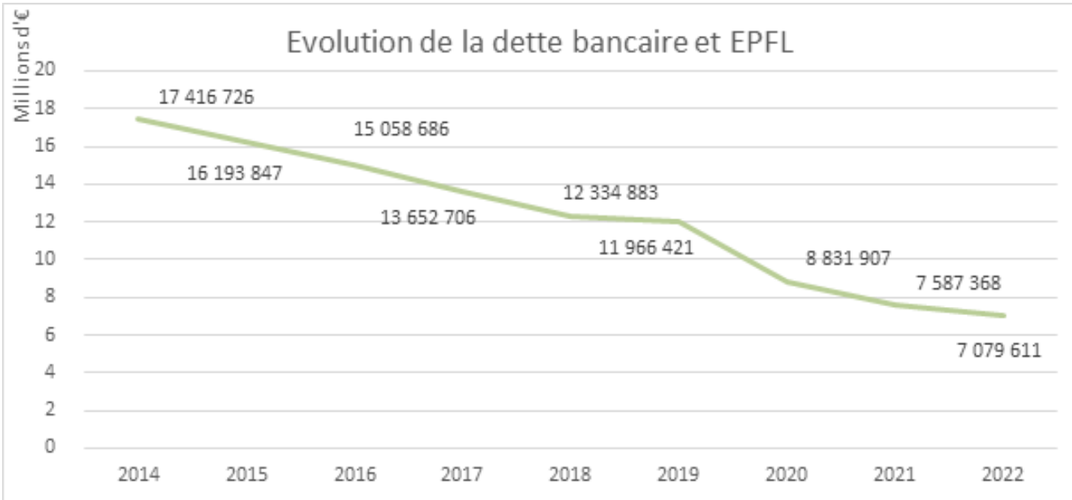

Le capital restant dû (CRD) estimé au 31/12/2022 est de 7M€. Il est en baisse sur 2022 du fait de la vie des emprunts qui suit son cours. En parallèle, l'emprunt d'équilibre prévu au BP 2022 n'est finalement pas mobilisé puisque rendu non nécessaire par une réalisation décalée de certains projets d'investissement.

Le ratio de la dette/habitant est de 769€ se situant en dessous de celui de la strate démographique (2021) : 787€/habitant.

...améliorant le niveau d'endettement.

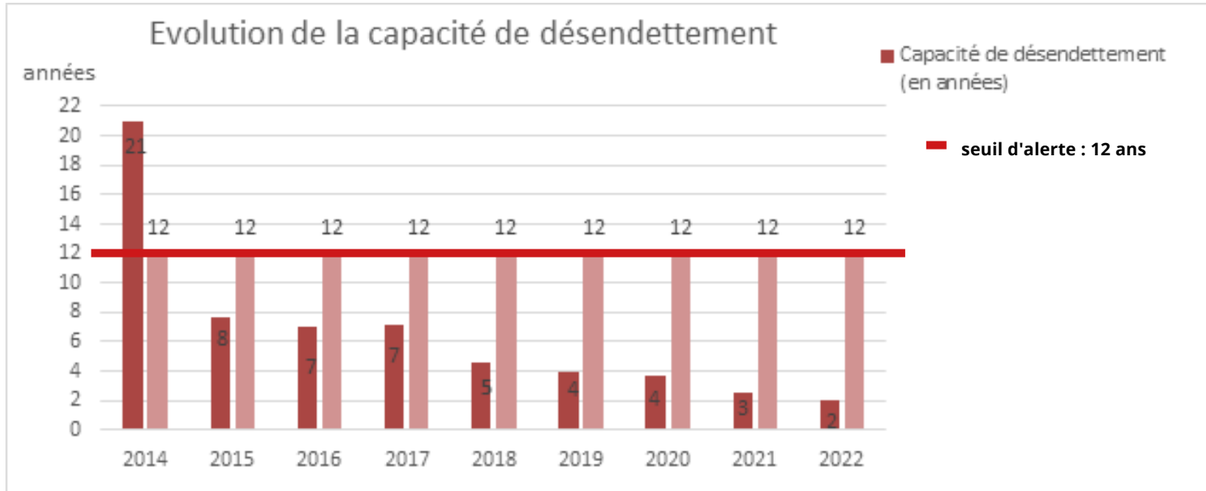

L'épargne brute est prioritairement destinée à rembourser les annuités d'emprunt en capital. La capacité de désendettement est un ratio qui permet de définir en combien d'années la collectivité pourrait rembourser intégralement le capital restant dû en y consacrant toute son épargne brute.

La dynamique de désendettement menée depuis plusieurs années a permis de maintenir une capacité de désendettement de 2 années et 10 mois, Pour la 8ème année consécutive, la capacité de désendettement de Maxéville reste bien en dessous du seuil d'alerte de 12 ans.

Une épargne qui baisse face à la conjoncture

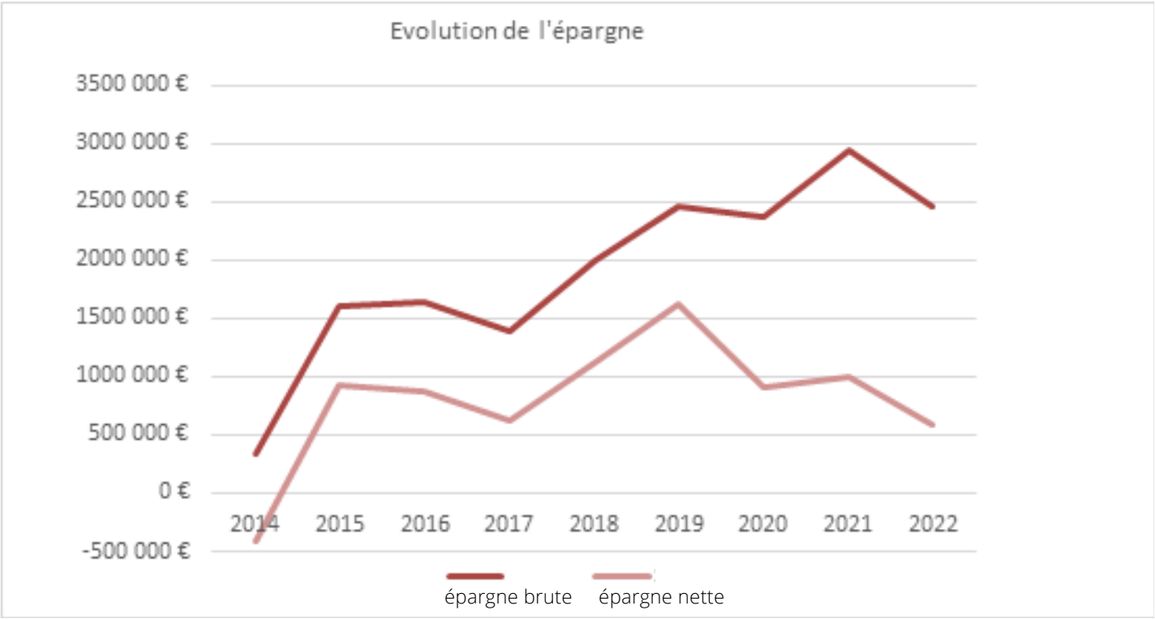

L'épargne brute de Maxéville a été endommagée cette année à hauteur de 16,60 % sous l'effet de l'inflation et de l'explosion des prix de l'énergie. Nos dépenses de fonctionnement ont augmenté plus fortement que les recettes, impactant notre capacité de financement.

L'épargne brute s'élève à 2 459 117 € (- 489 445 €) faisant chuter l'épargne nette à 580 844 € (- 423 178 €).

L'épargne nette permet de financer une partie des investissements avec des recettes issues de notre propre fonctionnement. Notre commune va devoir recourir à l'emprunt afin de contribuer au financement de nos investissements pour 2023, tout en respectant les règles de l'équilibre budgétaire.

L'emprunt EPFL arrivera à son terme en juin 2024 et réamorcera la remontée de notre capacité de l'ordre de 500 000 € avec une nécessaire maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

L'exécution de la section de fonctionnement

ANNÉE 2022

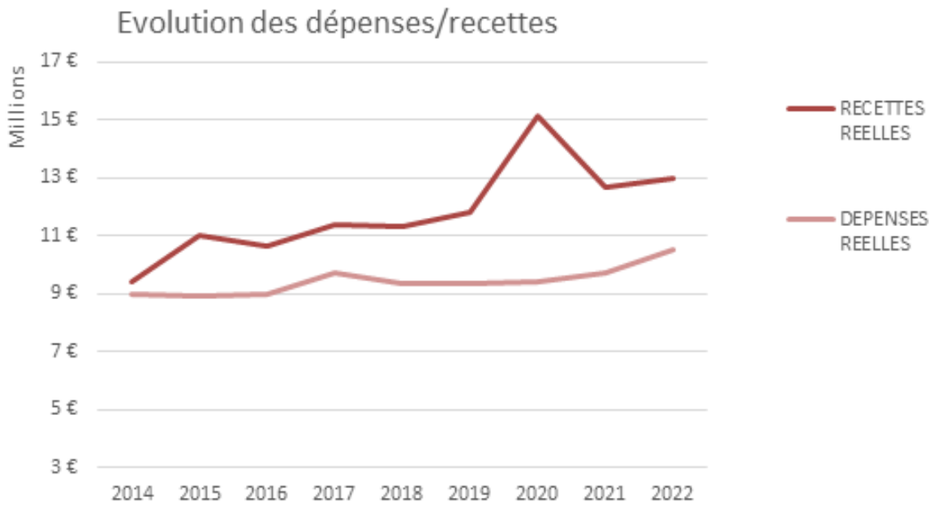

Les dépenses réelles de fonctionnement

Objet	Crédits ouverts 2022	Crédits utilisés 2022	Évolution CA 21 / CA 22	Taux de réalisation
Charges générales (011)	4 056 088 €	3 714 491 €	+ 14,87 %	91,58 %
Charges de personnel (012)	5 785 100 €	5 695 266 €	+ 9,06 %	98,45 %
Charges de gestion courante (65)	934 182 €	900 337 €	+ 10,14 %	96,38 %
Charges financières (66)	267 874 €	198 988 €	- 48,66 %	74,28 %
Autres dépenses (014 - 67 - 68 - 022)	91 550 €	41 020 €	+ 71,84 %	44,81 %
Dépenses réelles de fonctionnement (total)	**11 134 794 €**	**10 550 103 €**	**+ 8,69 %**	**94,75 %**

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Principalement constituées par la gestion du temps périscolaire et extra-scolaire (cantines scolaires), les dépenses énergétiques et l'entretien courant du patrimoine communal et le petit équipement, elles augmentent de 14,87 % par rapport à 2021.

Pour rappel, afin de faire face à l'augmentation de ses dépenses énergiques, (499 551€), notre commune n'a pas été éligible au *"filet de sécurité de l'Etat"* qui est conditionné à la situation financière au 1er janvier 2022 des collectivités qui accusent une baisse de 25 % de leur épargne brute *(c'est-à-dire leur capacité d'autofinancement)* entre 2021 et 2022.

Au niveau du tarif des restaurations scolaires, notre prestataire a augmenté ses tarifs à partir du mois de juin 2022 (+ 14 %) pour faire face à l'inflation galopante des prix, sur les produits alimentaires et les services. La commune a décidé de ne pas répercuter la hausse des prix sur la tarification aux usagers.

LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Elles s'élèvent à 5,6 M€ représentant 54 % des dépenses réelles de fonctionnement. La hausse de 9,06 % constatée s'explique par la majoration du point d'indice appliquée aux salaires de la fonction publique à compter du 1er juillet 2023 et les recrutements à conforter pour les projets de la petite enfance, les activités sociales et la nécessaire consolidation des équipes municipales. Parallèlement, les taux de charges patronales sont maintenus depuis plusieurs années.

Toutefois les remboursements de l'assurance statutaire et les indemnités de sécurité sociale ainsi que les financements des postes sont à prendre en considération dans l'analyse des chiffres de la masse salariale, qui présente une valeur nette de 5 546 141 €.

LES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre augmente de 10,14 % suite à la comptabilisation de toutes les prestations de fonctionnement (76 620 €) refacturées par la Métropole du Grand Nancy, dans le compte "subventions de fonctionnement versées au groupement de rattachement article 65 351". Auparavant, ces dépenses se repartissaient dans les différents articles du chapitre 011.

On citera aussi le versement habituel :

> de la participation annuelle versée à la ville de Laxou pour le fonctionnement des équipements communaux du Plateau de Haye (96 299 €) ;

> des subventions maintenues et versées aux associations :

- en numéraire : 507 696 €

- en nature : 366 725 €

> des subventions d'équilibre versées au CCAS (22 000 €) et à la Caisse des écoles (38 675 €).

Désormais, une annexe n° IV - B1-7 pages 169 à 171 du Compte Administratif présente le détail des subventions versées en numéraire ainsi que celles qui ont été valorisées en prestation en nature.

LES CHARGES FINANCIÈRES

La charge des intérêts se monte à 198 988 € soit une baisse de 48,66 % par rapport à 2021 :

À noter que l'emprunt toxique contracté en 2007 a présenté un taux d'intérêt bien plus élevé que la moyenne : 6,4572 % sur l'échéance du 25 septembre 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement

Objet	Crédits ouverts en 2022	CA 2022	évolution CA 21 / CA 22	Taux de réalisation
Les atténuations de charges	16 000 €	20 712 €	+ 41,52 %	129,45 %
Produit des services	419 385€	478 732 €	+ 44,61 %	114,15 %
Impôts et taxes	6 203 000 €	6 460 812 €	+ 3,40 %	104,56 %
Dotations	5 656 221€	5 716 842 €	+0,61 %	101,07 %
Autres produits de gestion courante	208 020 €	109 842 €	+14,63 %	52,80 %
Produits financiers	37 €	89 €	+140,54 %	140,54 % %
Recettes réelles *(hors produits exceptionnels)*	**12 502 663€**	**12 787 027 €**	**+3,36 %**	**102,27 %**
Produits exceptionnels	222 200 €	222 191 €	-21,52 %	100 %
Recettes réelles de fonctionnement (total)	**12 724 863 €**	**13 009 220 €**	**+ 2,80 %**	**102,23 %**

LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES

Ces recettes enregistrent les indemnités journalières versées par la sécurité sociale lorsque les agents contractuels sont en arrêt maladie ainsi que la compensation du versement du supplément familial de traitement.

LES PRODUITS DES SERVICES

Constitués principalement des services et redevances facturés au usagers, ce chapitre enregistre une hausse significative de 44 % par rapport à 2021, laissant apparaître une fréquentation et un dynamisme des services à la normale désormais après la crise sanitaire.

LES IMPÔTS ET TAXES

Les recettes fiscales progressent de 3,40 % d'une part grâce à la revalorisation annuelle des bases fiscales servant de calcul aux impôts, et une bonne stabilité des encaissements de la taxe sur la consommation finale d'électricité (120 248 €) et des droits d'enregistrement (223 873 €).

LES DOTATIONS

Les dotations se situent au même niveau que 2021 (+ 0,61 %), composées des différentes composantes de la dotation générale de fonctionnement (DGF) et des compensations fiscales, on relève notamment :

- ***Une Dotation forfaitaire pour 731 641 € ;***
- ***Une Dotation de solidarité rurale (DSR) pour 104 741 € ;***
- ***Une Dotation de solidarité urbaine (DSU) pour 3 161 119 € ;***

Ce chapitre enregistre également des subventions de fonctionnement comme la dotation de la politique de la ville (673 605 €) et les divers financements de l'état sur les actions de la Cité éducative, la petite enfance et le 2ème versement de la participation de la CNRACL sur le projet de prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail des ATSEM de la ville.

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

S'agissant principalement du revenu des immeubles, il se situe à 109 801 € soit une augmentation de 14% par rapport à 2021 (loyer annuel de la crèche Les Colibris).

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Une somme de 6 500 € a été versée dans le cadre du mécénat pour le festival du ROCK'N BOCK.

Le dégrèvement de la taxe des ordures ménagères pour 2018 (après décision de la cour d'appel) et un remboursement de la facture d'eau pour le hangar CLB rue de la Meuse ont été encaissés pour 12 682 €.

Pour le reste, il s'agit des remboursements des assurances statutaires et sinistres pour l'année soit 202 705 €.

L'exécution de la section d'investissement

ANNÉE 2022

Les dépenses réelles d'investissement

Objet	Crédits ouverts en 2022	CA 2022	Évolution CA 21 / CA 22	Taux de réalisation
Dépenses d'équipement *(travaux, études...)*	4 544 676 €	2 135 250 €	- 25,83 %	46,98 %
Dépenses financières	1 954 760 €	1 912 623 €	- 22,05 %	97,84 %
Dépenses imprévues	150 000 €	-	-	-
Dépenses réelles d'investissement (total)	**6 649 436 €**	**4 047 873 €**	**- 24,09 %**	**60,88 %**

MALGRÉ LES ALÉAS ET LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA GESTION DES CHANTIERS DE TRAVAUX, ON CITERA LES OPÉRATIONS ET CHANTIERS PRINCIPAUX EN 2022 :

> Les travaux divers dans bâtiments scolaires : **83 332 €**
> Des aménagements et agencements de terrain : **75 624 €**
> Des installations de voirie : **36 427 €**
> Les travaux et le columbarium du cimetière : **22 564 €**
> Les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux : **448 746 €**
> Les études et les logiciels informatiques : **17 018 €**
> Des subventions d'équipement : **54 717 €**
> Le matériel et mobilier neufs : **286 067 €**

LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET VOIRIE

mais aussi la vidéo de protection au cœur du village (11 520 €) et la réfection de la clôture du square Eugène Vallin (13 787 €).

LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Elles concernent le remboursement annuel du capital de la dette de 1,3 M€ et les annuités versées à l'EPFL pour le rachat des Grandes Brasseries de 509 K€ (soit 22 % de moins qu'en 2021).

Les recettes réelles d'investissement

Objet	Crédit ouverts en 2022	CA 2022	Évolution CA 21 / CA 22	Taux de réalisation
FCTVA *Fond de compensation de la TVA*	700 000 €	691 650 €	+ 5,89 %	98,81 %
Subventions	527 883 €	454 557 €	- 9,08 %	86,11 %
Emprunt	1 960 411 €	0 €	-	-
Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé	2 434 000 €	2 434 000 €	+ 36,71 %	100 %
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	-	-
Recettes réelles d'investissement (total)	**5 622 294 €**	**3 580 207 €**	**- 1,91 %**	**63,68 %**

LE FCTVA *(fond de compensation de la TVA)*

Le fonds de compensation de TVA permet de récupérer une partie de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement de l'année N-1. Pour 2022, 691 649 € ont été encaissés grâce aux investissements 2021.

L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

Cet excédent correspond à la part du résultat de fonctionnement 2021 affecté en recettes en 2022 afin de couvrir le besoin de financement constaté.

LES SUBVENTIONS

Les subventions et participations perçues sur l'exercice 2022 en investissement (hors DVP) s'élèvent à 454 557 € et se répartissent comme indiqué ci dessous :

LES SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS D'INVESTISSEMENT

RÉGION

237 779 €

DÉPARTEMENT

16 000 €

ÉTAT

123 474 €

MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

2 400 €

VILLE DE LAXOU

14 800 €

AUTRE SUBVENTION (PAE)

23 892 €

ville de Maxéville